



## FORMATION MAINTIEN ET ACQUISITION DES COMPETENCES EN SECOURISME DU TRAVAIL

### OBJECTIFS :

- Actualisation ses connaissances et maintien ses compétences, à un niveau au moins équivalent, voire supérieur à celui de la formation initiale.

### REFERENCES REGLEMENTAIRES

- « Disposer de secouristes en nombre suffisant ». Décret n°94-290 du 13 avril 1994.
- « Dans chaque atelier ou sont effectués des travaux dangereux, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. Les salariés ainsi formés ne peuvent pas être considérés comme tenant lieu des infirmiers(ères) prévus à l'article R 4623-51 ». A4-15 du Code du Travail.
- Circulaire 53 /2007 du 3 Décembre 2007.

### PROGRAMME

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

#### Domaine de compétence 1

- Resituer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- D'examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée
- Intervenir face à une situation d'accident du travail

#### Domaine de compétence 2

- De restituer son rôle de Sauveteur secouriste du travail dans l'organisation de prévention de l'entreprise.
- De mettre en œuvre ses compétences en matière d'actions de prévention.
- D'informer les personnes désignées dans le plan de l'organisation de la prévention de l'entreprise de la ou les situations dangereuses repérées.

#### Domaine de compétence 3

Secourir :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint d'une brûlure
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

- La victime ne parle pas mais respire
- La victime ne parle pas ne respire plus

## DUREE DE LA FORMATION

7 heures

## METHODES PEDAGOGIQUES

La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes.

La méthode utilisée pour l'apprentissage théorique :

QCM en individuel / travail en groupe et retour en commun / Analyse et projection de situation à risques ;

La méthode utilisée pour l'apprentissage des gestes se passe en 4 phases :

Mise en situation / Evaluation formative / Débriefing / Démonstration commentée justifiée

## NOMBRE DE STAGIAIRES :

- De 4 à 10 personnes

## PREREQUIS :

Etre titulaire de la carte de secouriste du travail (éditer par FORPREV)

## PARTICULARITE :

Nous sommes tenus d'informer la INRS du déroulement de la formation 15 jours au préalable par un document « Ouverture de session » via un logiciel appelé FORPREV et de clôturer cette même session par un « procès verbale ».

Votre médecin du travail peut également, s'il le souhaite, assister à l'évaluation des sauveteurs secouristes du travail.

## TARIF :

Nous consulter